

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1615

5 juillet 2013

SOMMAIRE

Arina S.A.	77492	Microfinance Initiative for Asia (MIFA)	
Assubra S. à r.l.	77492	Debt Fund SA, SICAV-SIF	77490
ATC Holdco S.à r.l.	77492	Museum Venture S. à r.l.	77491
Autonomy S.à r.l.	77496	Nicollet Enterprise GP Holdings S.C.S. ..	77479
Axento S.A.	77491	Ocean Race S.A., SPF	77478
CAL Courtage S.A.	77496	Orchid Funds SICAV	77479
COFRA Treasury Services S.A.	77474	Sabula Investment S.A.	77516
COFRA Treasury Services S.A.	77478	S.A. Enemge	77518
Cogisoft Investment (SPF) S.A.	77496	Saintelme Participations	77518
Cottbus Property Sàrl	77497	Sankaty European Holdings S.à r.l.	77518
Crystal Turquoise S.à r.l.	77474	Serafin	77518
DeaDia S.à r.l.	77478	Shiplux VIII S.A.	77517
Diabase S.A.	77496	Shiplux VIII S.A.	77517
Distribinvest	77496	Silver S.A.	77517
Fill Consulting S.à r.l.	77520	Skyscrape S.A.	77518
Gelidol S.A., SPF	77520	Société Luxembourgeoise des Energies Re-	
I.C.E. S.A.	77520	nouvelables	77515
Intertechnologies Real Estate Co S.A. ...	77520	Swiftsure S.à r.l.	77516
IS Europe S.à r.l.	77515	Swinton Holding S. à r. l.	77516
Iwojima S.à r.l.	77515	Swiss Re Europe Holdings S.A.	77516
Jabcab (Lux)	77514	Swiss Re Finance (Luxembourg) S.A.	77516
Jedoso S.à r.l.	77507	Tango S.A.	77519
J Invest S.A.	77519	Timberland Capital S.A.	77518
JUGLANS S.à r.l.	77520	TMCZ Holdco II (Lux) S.à r.l.	77517
K & AJ Capital S.A.	77506	TPTC SARL	77519
Kaporal 5 S.à r.l.	77497	UBP Multifunds II	77519
Key Concept Management S.à r.l.	77520	Ultima Intermediate Holdings S.à r.l.	77515
Kicheconcept S. à r.l.	77507	Ultima Intermediate Holdings S.à r.l.	77507
Microfinance Initiative for Asia (MIFA)		Univalis	77519
Debt Fund SA, SICAV-SIF	77491		

Crystal Turquoise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 193.860,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 149.665.

Par résolutions signées en date du 15 mai 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Jean Le Creurer, avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, JE2 3QA St Helier, Jersey, au mandat de gérant de classe B, avec effet au 15 mai 2013 et pour une durée indéterminée.

2. Acceptation de la démission d'Andrew Bennett, avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, JE2 3QA St Helier, Jersey, de son mandat de gérant de classe B, avec effet au 15 mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2013.

Référence de publication: 2013063740/15.

(130078412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

COFRA Treasury Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe.

R.C.S. Luxembourg B 39.234.

L'an deux mille treize, le trente avril.

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "COFRA Treasury Services S.A." (ci-après "la Société"), ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 39.234, constituée sous la dénomination RELESTA S.A. suivant acte notarié en date du 17 décembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 246 du 9 juin 1992 et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné en date du 29 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 654 du 26 mars 2009.

L'assemblée est ouverte à 8.45 heures sous la présidence de Monsieur Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Marie Kaiser, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Peggy Partigianone, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société par incorporation de la prime d'émission à concurrence de EUR 475.980.000.- dans le capital social de la Société et émission de 19.039.200.- nouvelles actions ordinaires.

2. Souscription par COFRA Holding AG de toutes les 19.039.200.-nouvelles actions ordinaires.

3. Augmentation du capital social de la Société par un apport en espèces de EUR 4.379.200.- par COFRA Holding AG et émission de 175.168 nouvelles actions ordinaires.

4. Souscription et libération par COFRA Holding AG de toutes les 175.168 actions nouvellement émises.

5. Réduction du capital social de la Société par absorption des pertes reportées à concurrence d'un montant de EUR 580.825.425.- dans le capital social de la Société et annulation de 23.233.017 actions ordinaires.

6. Réduction de la réserve légale de la Société à concurrence d'un montant de EUR 3.096.286,14.- et remboursement à l'actionnaire unique COFRA Holding AG.

7. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

8. Divers.

II.- Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de quatre cent soixante-quinze millions neuf cent quatre-vingt mille euros (EUR 475.980.000.-) pour le porter de son montant actuel de cent trois millions quatre cent soixante-six mille deux cent vingt-cinq euros (EUR 103.466.225), représenté par quatre millions cent trente-huit mille six cent quarante-neuf (4.138.649) actions ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à un montant de cinq cent soixante-dix-neuf millions quatre cent quarante-six mille deux cent vingt-cinq euros (EUR 579.446.225.-) par émission de dix-neuf millions trente-neuf mille deux cents (19.039.200) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, par incorporation du compte prime d'émission à due concurrence et attribution des actions nouvellement émises à l'actionnaire unique.

L'existence du compte prime d'émission a été prouvée au notaire par un bilan intérimaire de la Société au 28 février 2013 et par un certificat signé par deux administrateurs au 30 avril 2013, qui resteront annexés aux présentes.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de quatre millions trois cent soixante-dix-neuf mille deux cents euros (EUR 4.379.200.-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent soixante-dix-neuf millions quatre cent quarante-six mille deux cent vingt-cinq euros (EUR 579.446.225.-), représenté par vingt-trois millions cent soixante-dix-sept mille huit cent quarante-neuf (23.177.849) actions ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à un montant de cinq cent quatre-vingt-trois millions huit cent vingt-cinq mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 583.825.425.-) par émission de cent soixante-quinze mille cent soixante-huit (175.168) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Souscription et Libération

Toutes les cent soixante-quinze mille cent soixante-huit (175.168) actions nouvelles sont souscrites par l'actionnaire unique COFRA Holding AG, ayant son siège social à CH-6300 Zug, Grafenauweg 10,

ici représentée par Monsieur Raf Bogaerts, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Zug, le 25 avril 2013, pour un prix total de quatre millions trois cent soixante-dix-neuf mille deux cents euros (EUR 4.379.200.-) entièrement affecté au capital social de la Société.

Toutes les cent soixante-quinze mille cent soixante-huit (175.168) actions ordinaires nouvelles sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de quatre millions trois cent soixante-dix-neuf mille deux cents euros (EUR 4.379.200.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de cinq cent quatre-vingt millions huit cent vingt-cinq mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 580.825.425.-) pour le ramener de son montant actuel de cinq cent quatre-vingt-trois millions huit cent vingt-cinq mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 583.825.425.-) représenté par vingt-trois millions trois cent cinquante-trois mille dix-sept (23.353.017) actions ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à un montant de trois millions d'euros (EUR 3.000.000.-) par absorption des pertes reportées à due concurrence et par annulation de vingt-trois millions deux cent trente-trois mille dix-sept (23.233.017) actions ordinaires.

L'existence des pertes reportées a été prouvée au notaire par un bilan intérimaire de la Société au 28 février 2013 et par un certificat signé par deux administrateurs au 30 avril 2013, qui resteront annexés aux présentes.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de réduire la réserve légale de la Société à concurrence d'un montant de trois millions quatre-vingt-seize mille deux cent quatre-vingt-six euros et quatorze cents (EUR 3.096.286,14.-) par remboursement à l'actionnaire unique.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social. (Premier paragraphe).** Le capital social de la Société est fixé à la somme de trois millions d'euros (EUR 3.000.000), représenté par cent vingt mille (120.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cet acte sont estimés à EUR8.800. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth of April.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of shareholders of "COFRA Treasury Services S.A." (the "Company"), a société anonyme, with registered office at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 39.234, incorporated under the denomination RELESTA S.A. pursuant to a notarial deed on 17 December 1991, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 246 on 9 June 1992 and the articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 29 January 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 654 on 26 March 2013.

The meeting is opened at 8.45 a.m. with Mr Raf Bogaerts, companies' director, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Marie Kaiser, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Peggy Partigianone, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the meeting is held with the following

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by incorporation of the share premium of EUR 475,980,000.- into the share capital of the Company and issuance of 19,039,200.- new ordinary shares.

2. Subscription by COFRA Holding AG of all the 19,039,200.- new ordinary shares.

3. Increase of the share capital of the Company by a contribution in cash of EUR 4,379,200.- by COFRA Holding AG and issuance of 175,168 new ordinary shares.

4. Subscription and payment by COFRA Holding AG of all the 175,168 newly issued shares.

5. Decrease of the share capital of the Company by absorption of the losses brought forward of EUR 580,825,425.- and cancellation of 23,233,017 ordinary shares.

6. Decrease of the legal reserve of the Company by an amount of EUR 3,096,286.14 and reimbursement to the sole shareholder COFRA Holding AG.

7. Subsequent amendment to article 5 of the articles of association of the Company.

8. Miscellaneous.

II. - That the sole shareholder represented, the proxyholder of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the sole shareholder represented will also remain annexed to the present deed after having been initialled "ne varietur" by the persons appearing.

III. - That the whole corporate capital being represented at the present meeting and the sole shareholder represented declaring that it has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took the following resolutions:

First resolution:

The general meeting decides to increase the share capital of the Company by an amount of four hundred seventy-five million nine hundred eighty thousand euro (EUR 475,980,000.-) so as to raise it from its current amount of one hundred

three million four hundred sixty-six thousand two hundred twenty-five euro (EUR 103,466,225.-), represented by four million one hundred thirty-eight thousand six hundred forty-nine (4.138.649) ordinary shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, up to five hundred seventy-nine million four hundred forty-six thousand two hundred twenty-five euro (EUR 579,446,225.-), through the issue of nineteen million thirty-nine thousand two hundred (19.039.200) new ordinary shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, by incorporation to the extent needed of the share premium account and allocation of the new shares to the sole shareholder.

The reality of the share premium account has been proved to the notary by an interim balance sheet of the Company on 28 February 2013 and by a certificate signed by two directors of 30 April 2013, which will remain attached to the present deed.

Second resolution:

The general meeting decides to increase the share capital of the Company by an amount of four million three hundred seventy-nine thousand two hundred euro (EUR 4,379,200.-) so as to raise it from its current amount of five hundred seventy-nine million four hundred forty-six thousand two hundred twenty-five euro (EUR 579,446,225.-), represented by twenty-three million one hundred seventy-seven thousand eight hundred forty-nine (23.177.849) ordinary shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, up to five hundred eighty-three million eight hundred twenty-five thousand four hundred twenty-five euro (EUR 583.825.425.-), through the issue of one hundred seventy-five thousand one hundred sixty-eight (175.168) new ordinary shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Subscription and Payment

All the one hundred seventy-five thousand one hundred sixty-eight (175.168) new ordinary shares are subscribed by the sole shareholder COFRA Holding AG, with registered office at CH-6300 Zug, Grafenauweg 10,

here represented by Mr Raf Bogaerts, prenamed, by virtue of a proxy under private seal given in Zug, on April 25, 2013,

for a total amount of four million three hundred seventy-nine thousand two hundred euro (EUR 4,379,200.-), entirely allocated to the share capital.

All the one hundred seventy-five thousand one hundred sixty-eight (175.168) new ordinary shares are entirely paid up in cash, so that the amount of four million three hundred seventy-nine thousand two hundred euro (EUR 4,379,200.-) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Third resolution:

The general meeting decides to decrease the share capital of the Company by an amount of five hundred eighty million eight hundred twenty-five thousand four hundred twenty-five euro (EUR 580.825.425.-) so as to bring it from its current amount of five hundred eighty-three million eight hundred twenty-five thousand four hundred twenty-five euro (EUR 583.825.425.-), represented by twenty-three million three hundred fifty-three thousand seventeen (23.353.017) ordinary shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to three million euro (EUR 3,000,000.-) by absorption of losses brought forward for the same amount.

The reality of the losses brought forward has been proved to the notary by an interim balance sheet of the Company on 28 February 2013 and by a certificate signed by two directors of 30 April 2013, which will remain attached to the present deed.

Fourth resolution:

The general meeting resolves to decrease the legal reserve of the Company by an amount of three million ninety-six thousand two hundred eighty-six euro and fourteen cent (EUR 3,096,286.14.-) by reimbursement to the sole shareholder.

Fifth resolution:

As a consequence of the above resolutions, the general meeting resolves to amend first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company as follows:

" **Art. 5. Share capital. (First paragraph).** The Company's share capital is set at three million euro (EUR 3,000,000.-) represented by one hundred twenty thousand (120,000) ordinary shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at EUR 8,800.-.

There being no further business, the meeting is terminated.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the office of undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that at the request of the appearing persons this deed is worded in French followed by an English version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the French text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board of the meeting signed together with the notary this original deed.

Signé: R. BOGAERTS, M. KAISER, P. PARTIGIANONE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 mai 2013. LAC/2013 /20507. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur ff. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 16 mai 2013.

Référence de publication: 2013063765/212.

(130078732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

COFRA Treasury Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 39.234.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013063764/10.

(130078731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

DeaDia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1713 Luxembourg, 2A, rue de Hamm.

R.C.S. Luxembourg B 155.716.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013064550/10.

(130079688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Ocean Race S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 147.514.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 10 mai 2013 à 10.00 heures à Luxembourg

Le mandat des Administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance lors de la présente Assemblée, celle-ci décide à l'unanimité, de renouveler les mandats d'administrateur de Monsieur Koen LOZIE et de Monsieur Joseph WINANDY.

L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer en tant que nouvel administrateur la société JALYNE S.A., 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 158.952 représentée par Monsieur Jacques BONNIER 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg né le 4 mai 1949 à Wervik (Belgique).

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de la société The Clover, Société Anonyme RCS Luxembourg B 149.293 avec siège social à 6, rue d'Arlon L-8399 Windhof au poste de Commissaire aux Comptes.

Les mandats des administrateurs Koen LOZIE, Joseph WINANDY, JALYNE S.A. et du Commissaire aux Comptes The Clover, Société Anonyme, arriveront à échéance à l'assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2013.

Pour copie conforme
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013066397/23.

(130082070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Orchid Funds SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 159.413.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Orchid Funds Sicav
CACEIS BANK LUXEMBOURG

Référence de publication: 2013066394/11.

(130081131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Nicollet Enterprise GP Holdings S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 174.781.

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of March.

Before the undersigned Maitre Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Target Corporation, a listed company incorporated and validly existing under the laws of the state of Minnesota, United States of America, having its registered office at 1000 Nicollet Mall, Minneapolis, Minnesota 55403, United States of America, registered with the Minnesota Secretary of State, Division of Corporations, under number 11-AA, acting as limited partner of the Partnership, as defined below, holding nine thousand nine hundred and ninety-nine (9,999) Partnership Interests in the Partnership; and

2) Nicollet Enterprise GP, LLC, a limited liability company incorporated and validly existing under the laws of the state of Minnesota, United States of America, having its registered office at 1000, Nicollet Mall, Minneapolis, Minnesota 55403, United States of America, registered with the Minnesota Secretary of State, Division of Corporations, under number 632466100027, acting as general partner of the Partnership, holding one (1) Partnership Interest in the Partnership,

all duly represented by Marie-Eve Delpech, having her professional address at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two (2) powers of attorney given under private seal.

The said powers of attorney, initialed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the partners (the "Partners") holding all the issued partnership interests representing the entire capital of Nicollet Enterprise GP Holdings S.C.S., a limited partnership (société en commandite simple) established and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174781, incorporated by a deed of the undersigned notary, of 10 January 2013, and whose articles of association have not been amended since (the "Partnership").

II. The Partnership capital is set at ten thousand United States Dollars (USD 10,000.-), represented by ten thousand (10,000) Partnership Interests, having a par value of one United States Dollar (USD 1 each, fully paid-up).

III. The appearing parties then adopted the following resolutions:

First resolution

The Partners resolved to increase the Partnership capital by an amount of one thousand one hundred and twelve United States Dollars (USD 1,112.-) to raise it from its current amount of ten thousand United States Dollars (USD 10,000.-) to the amount of eleven thousand one hundred and twelve United States Dollars (USD 11,112.-), by the issuance of one thousand one hundred and twelve (1,112) new Partnership Interests, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, to be subscribed by Target Receivables LLC, a limited liability company incorporated and validly existing under the laws of the state of Minnesota, United States of America, having its registered office at 1000, Nicollet Mall, Minneapolis, Minnesota 55403, United States of America, registered with the Minnesota Secretary of State, Division of Corporations, under number 4161113-2.

Second resolution

The Partners resolved that the thousand one hundred and twelve (1,112) new Partnership Interests, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, to be subscribed by Target Receivables LLC, aforesaid, shall be fully paid up by Target Receivables LLC, aforesaid, by way of a cash contribution of a total amount of one thousand one hundred and twelve United States Dollars (USD 1,112.-).

Subscription and payment by Target Receivables LLC

Target Receivables LLC, aforesaid, duly represented by Marie-Eve Delpéch, aforesaid, by virtue of a power of attorney given under private seal, declared to subscribe to the one thousand one hundred and twelve (1,112) Partnership Interests issued and allotted to it and to fully pay them up by way of a cash contribution of a total amount of one thousand one hundred and twelve United States Dollars (USD 1,112.-).

Therefore, the amount of one thousand one hundred and twelve United States Dollars (USD 1,112.-) is henceforth at the disposal of the Partnership, evidence of which has been duly given to the undersigned notary.

As a consequence of this increase in the Partnership's capital, Target Receivables LLC, aforesaid, joined the meeting and participated in the vote on the following resolutions:

Third resolution

The Partners resolved to appoint Target Receivables LLC, aforesaid, acting in its capacity as general partner of the Partnership, as Manager of the Partnership.

Fourth resolution

The Partners resolved to amend the articles of association of the Partnership to reflect the above resolutions. Consequently:

Article 5 of the Partnership's articles of association is amended to read as follows:

" **Art. 5.** The Partnership is composed of two categories of partners:

(i) the general partners (associés commandités), being:

- Nicollet Enterprise GP, LLC, a limited liability company incorporated and validly existing under the laws of the state of Minnesota, United States of America, having its principal address at 1000, Nicollet Mall, Minneapolis, Minnesota 55403, United States of America, registered with the Minnesota Secretary of State, Division of Corporations, under number 632466100027; and

- Target Receivables LLC, a limited liability company incorporated and validly existing under the laws of the state of Minnesota, United States of America, having its registered office at 1000, Nicollet Mall, Minneapolis, Minnesota 55403, United States of America, registered with the Minnesota Secretary of State, Division of Corporations, under number 4161113-2.

The general partners are jointly and severally liable for all the debts and liabilities of the Partnership; and

(ii) the limited partners (associés commanditaires), whose responsibility is limited to their contribution to the capital of the Partnership, provided, however, that they refrain from acting on behalf of the Partnership in any manner or capacity other than by exercising their rights as partners in general meetings.

The general partners and the limited partners are hereinafter collectively referred to as the "Partners".

Article 6 of the Partnership's articles of association is amended to read as follows:

" **Art. 6. Partnership's Capital.** The Partnership capital is set at eleven thousand one hundred and twelve United States Dollars (USD 11,112) represented by eleven thousand one hundred and twelve (11,112) Partnership Interests, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, fully paid-up.

In addition to the issued Partnership capital, a premium account may be set up into which any premium paid on any Partnership Interest in addition to its value is transferred. The amount in the premium account may be used to provide for the payment of any Partnership Interests that the Partnership may repurchase from its Partners, to offset any net realised losses, to make distributions to the Partners in the form of a dividend.

The Partnership capital may be increased or decreased at any time by a decision of the general meeting of Partners, in accordance with the provisions of Article 15 hereunder."

Title III of the Partnership's articles of association is amended to read as follows:

"Title III - Management

Art. 12. Managers. The Partnership shall be managed by Nicollet Enterprise GP, LLC, aforesaid, and by Target Receivables LLC, aforesaid, in their capacity as general partners (associés commandités) and managers of the Partnership (hereinafter, individually a "Manager" and collectively the "Managers").

The Managers may only be removed by the unanimous consent of all the Partners.

Art. 13. Powers of the Managers. In dealing with third parties, each Manager, acting alone, shall have all powers to act in the name of the

Partnership in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Partnership's purpose, provided that the terms of this Article are complied with.

All powers not expressly reserved by the law or the Articles to the general meeting of Partners shall fall within the competence of the Managers.

However, the Managers shall not have the right, power and authority to take the following actions without the approval of the general meeting of Partners given in accordance with the provisions of Article 15 hereunder:

- (i) cause or permit the Partnership to amalgamate, merge or consolidate with any other partnership, company or entity;
- (ii) sell or otherwise dispose of all or substantially all of the Partnership's assets or do any act which makes it impossible to carry on the Partnership business;
- (iii) consent to any judgment against the Partnership;
- (iv) possess the Partnership's assets or assign any specific rights on the assets of the Partnership, for a purpose other than the corporate purpose of the Partnership;
- (v) admit new Partners to the Partnership;
- (vi) enter into any contractual agreement with the Partnership.

Towards third parties, the Partnership is validly bound by the signature of any Manager, acting alone, represented by duly appointed representatives, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by any Manager.

Each Manager shall have the rights to give special powers of attorney for determined matters to one or more persons, who do not need to be Partners of the Partnership.

Art. 14. Liability of the Managers. The Managers, in their capacity as general partners of the Partnership, are jointly and severally liable for all liabilities of the Partnership which cannot be met out of the assets of the Partnership.

No contract or other transaction between the Partnership and any other company, partnership or firm shall be affected or invalidated by the fact that any Manager or any one or more of the managers, directors, officers or executives of any Manager is interested in, or is a director, manager, associate, officer, executive or employee of such other partnership or firm. Any director, manager, officer or executive of any Manager who serves as a director, manager, associate, officer, executive or employee of any partnership or firm with which the Partnership shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other partnership or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business."

Article 18 of the Partnership's articles of association is amended to read as follows:

" **Art. 18. Profits.** The gross profits of the Partnership stated in the annual accounts, after deduction of general costs, depreciation and expenses, shall either represent the net profits or net losses. Net profits or net losses shall be allocated to the Partners in proportion to their shareholding in the Partnership.

The net profits may be freely distributed to the Partners in proportion to their shareholding in the Partnership. The general meeting of Partners may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy of the Partnership. The general meeting of Partners shall have reasonable discretion to determine the amounts and timing of the payment of any distributions. All such distributions shall be paid to the Partners in proportion to their shareholding in the Partnership."

Article 19 of the Partnership's articles of association is amended to read as follows:

" **Art. 19. Interim distribution.** Notwithstanding the above provision, any Manager may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by any Manager and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the law or the Articles.

Said interim dividends shall be paid to the Partners in proportion to their shareholding in the Partnership."

Fifth resolution

As a result of the above amendments and to adopt minor cosmetic changes, the Partners resolved to adopt the following restated articles of association of the Partnership:

"Title I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Form and Name. There is hereby formed a limited partnership (société en commandite simple) under the name "Nicollet Enterprise GP Holdings S.C.S." (the "Partnership"), which shall be governed by Luxembourg law as well as by the present articles of association (the "Articles").

Art. 2. Duration. The Partnership is formed for an unlimited duration.

Art. 3. Purpose. The Partnership's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to grant to any holding company, subsidiary or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Partnership, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Partnership has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees: to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

Art. 4. Registered Office. The registered office of the Partnership is established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by resolution of any Manager (as defined below).

The Partnership may have branches and offices, either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

Title II - Partners - capital - Partnership Interests

Art. 5. The Partnership is composed of two categories of partners:

(i) the general partners (associés commandités), being:

- Nicollet Enterprise GP, LLC, a limited liability company incorporated and validly existing under the laws of the state of Minnesota, United States of America, having its principal address at 1000, Nicollet Mall, Minneapolis, Minnesota 55403, United States of America, registered with the Minnesota Secretary of State, Division of Corporations, under number 632466100027; and

- Target Receivables LLC, a limited liability company incorporated and validly existing under the laws of the state of Minnesota, United States of America, having its registered office at 1000, Nicollet Mall, Minneapolis, Minnesota 55403, United States of America, registered with the Minnesota Secretary of State, Division of Corporations, under number 4161113-2.

The general partners are jointly and severally liable for all the debts and liabilities of the Partnership; and

(ii) the limited partners (associés commanditaires), whose responsibility is limited to their contribution to the capital of the Partnership, provided, however, that they refrain from acting on behalf of the Partnership in any manner or capacity other than by exercising their rights as partners in general meetings.

The general partner(s) and the limited partners are hereinafter collectively referred to as the "Partners".

Art. 6. Partnership's Capital. The Partnership capital is set at eleven thousand one hundred and twelve United States Dollars (USD 11,112.-) represented by eleven thousand one hundred and twelve (11,112) Partnership Interests, having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, fully paid-up.

In addition to the issued Partnership capital, a premium account may be set up into which any premium paid on any Partnership Interest in addition to its value is transferred. The amount in the premium account may be used to provide for the payment of any Partnership Interests that the Partnership may repurchase from its Partners, to offset any net realised losses, to make distributions to the Partners in the form of a dividend.

The Partnership capital may be increased or decreased at any time by a decision of the general meeting of Partners, in accordance with the provisions of Article 15 hereunder.

Art. 7. Voting Rights. Each Partnership Interest is entitled to an identical voting right and each Partner has voting rights commensurate to such Partner's ownership of Partnership Interests.

Art. 8. Indivisibility of Partnership Interests. Towards the Partnership, the Partnership Interests are indivisible and the Partnership will recognize only one owner per Partnership Interest.

Art. 9. Transfer of Partnership Interests. The Partners may not transfer their Partnership Interests or grant any pledge or any other security on their Partnership Interests, except with the unanimous consent of all the Partners.

The transfer of Partnership Interests will not cause the dissolution of the Partnership.

The ownership of Partnership Interests, their transfer and the creation or release of any security on the Partnership Interests are recorded in a register of Partnership Interests kept at the registered office of the Partnership.

The transfer of Partnership Interests and the creation of security interests over Partnership Interests become effective towards the Partnership and third parties in accordance with the forms of Article 1690 of the Civil Code.

Art. 10. Redemption of Partnership Interests. The Partnership shall be able to redeem its own Partnership Interests under the following terms and conditions:

- the redemption price shall be set by reference to the par value of each redeemed Partnership Interest, or if higher within the total amount of any distributable sums in accordance with the entitlement of the redeemed Partnership Interests as provided for by the Articles. Where the redemption price is in excess of the par value of the Partnership Interests to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price;

- the redemption shall be carried out by a resolution of the general meeting of Partners taken unanimously;

- the redeemed Partnership Interests shall be cancelled following the decrease of the capital.

Art. 11. Dissolution. The Partnership shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any Partner.

Title III - Management

Art. 12. Managers. The Partnership shall be managed by Nicollet Enterprise GP, LLC, aforesaid, and by Target Receivables LLC, aforesaid, in their capacity as general partners (associés commandités) and managers of the Partnership (hereinafter, individually a "Manager" and collectively the "Managers").

The Managers may only be removed by the unanimous consent of all the Partners.

Art. 13. Powers of the Managers. In dealing with third parties, each Manager, acting alone, shall have all powers to act in the name of the Partnership in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Partnership's purpose, provided that the terms of this Article are complied with.

All powers not expressly reserved by the law or the Articles to the general meeting of Partners shall fall within the competence of the Managers.

However, the Managers shall not have the right, power and authority to take the following actions without the approval of the general meeting of Partners given in accordance with the provisions of Article 15 hereunder:

(i) cause or permit the Partnership to amalgamate, merge or consolidate with any other partnership, company or entity;

(ii) sell or otherwise dispose of all or substantially all of the Partnership's assets or do any act which makes it impossible to carry on the Partnership business;

(iii) consent to any judgment against the Partnership;

(iv) possess the Partnership's assets or assign any specific rights on the assets of the Partnership, for a purpose other than the corporate purpose of the Partnership;

(v) admit new Partners to the Partnership;

(vi) enter into any contractual agreement with the Partnership.

Towards third parties, the Partnership is validly bound by the signature of any Manager, acting alone, represented by duly appointed representatives, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by any Manager.

Each Manager shall have the rights to give special powers of attorney for determined matters to one or more persons, who do not need to be Partners of the Partnership.

Art. 14. Liability of the Managers. The Managers, in their capacity as general partners of the Partnership, are jointly and severally liable for all liabilities of the Partnership which cannot be met out of the assets of the Partnership.

No contract or other transaction between the Partnership and any other company, partnership or firm shall be affected or invalidated by the fact that any Manager or any one or more of the managers, directors, officers or executives of any Manager is interested in, or is a director, manager, associate, officer, executive or employee of such other partnership or firm. Any director, manager, officer or executive of any Manager who serves as a director, manager, associate, officer, executive or employee of any partnership or firm with which the Partnership shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other partnership or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Title IV - General meetings

Art. 15. General meetings - Proceedings - Vote. The general meeting of Partners shall be composed of all the Partners of the Partnership, i.e. the general partner(s) and the limited partners. Each Partnership Interest shall give the right to one vote at the general meeting.

The general meeting shall have all the powers reserved to it by law and by these Articles and the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Partnership, provided that, unless otherwise provided in the Articles, no resolution shall be validly passed unless approved by the Managers.

The general meeting of Partners shall be convened by any Manager or by Partner(s) holding partnership interests representing at least ten per cent (10%) of the Partnership capital, pursuant to a written notice given by any Manager, setting forth the agenda and specifying the time and place of the meeting, which shall be sent to each Partner at least eight (8) days before the meeting. However, each Partner may waive the convocation formalities and shall in any case be deemed to have been regularly convoked if it is present or represented at the meeting.

Once a year, the Partners shall hold a general meeting or adopt written resolutions having on its/their agenda the approval of the balance sheet and the profit and loss accounts, the allocation of the results and the discharge to be granted to the Managers.

Other general meetings of Partners may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Any Partner may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person, who needs not be Partner, to act as such Partner's proxy,

Any Partner may participate by telephone, video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the Partners, (ii) all the Partners taking part in the meeting to hear one another, (iii) the meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions of the general meeting are only validly taken insofar as they are adopted by Partners representing more than half of the issued Partnership capital. However, resolutions to (i) amend the Articles, (ii) sell, exchange, lease, mortgage, pledge or transfer all or substantially all of the assets of the Partnership, (iii) change the general nature of the Partnership business or (iv) wind up and liquidate the Partnership may only be adopted by the unanimous vote of all Partners.

In case of urgency, the Partners may unanimously take all decisions falling within the powers of the general meeting in writing, with the exception of those that require to be executed by notarial deed.

Title V - Financial year - Balance sheet - Profits and Losses - Audit

Art. 16. Financial year. The financial year of the Partnership shall start on the first of February, each year and end on the thirty-first of January of the following year.

Art. 17. Annual accounts. At the end of each accounting year, the Partnership's accounts are established by any Manager who also prepares an inventory including an indication of the value of the Partnership's assets and liabilities.

Each Partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Partnership's registered office.

Art. 18. Profits. The gross profits of the Partnership stated in the annual accounts, after deduction of general costs, depreciation and expenses, shall either represent the net profits or net losses. Net profits or net losses shall be allocated to the Partners in proportion to their shareholding in the Partnership.

The net profits may be freely distributed to the Partners in proportion to their shareholding in the Partnership. The general meeting of Partners may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy of the Partnership. The general meeting of Partners shall have reasonable discretion to determine the amounts and timing of the payment of any distributions. All such distributions shall be paid to the Partners in proportion to their shareholding in the Partnership.

Art. 19. Interim distribution. Notwithstanding the above provision, any Manager may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by any Manager and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the law or the Articles.

Said interim dividends shall be paid to the Partners in proportion to their shareholding in the Partnership.

Title VI - Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution. The dissolution of the Partnership shall be unanimously resolved by the general meeting of Partners.

Art. 21. Liquidation. The liquidation of the Partnership will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of Partners by a resolution taken unanimously, which shall determine his/their powers and remuneration.

At the time of closing of the liquidation, the assets of the Partnership will be allocated to the partners proportionally to the partnership interests they hold.

Art. 22. General provision. Reference is made to the provisions of the law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

Valuation

For all purposes, the increase of capital is valued at EUR 859.882.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Partnership or which shall be charged to it in connection with this extraordinary general meeting, have been estimated at about one thousand five hundred and fifty Euro (EUR 1,550.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the powers of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Target Corporation, une société de droit de l'état de Minnesota, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1000 Nicollet Mall, Minneapolis, Minnesota 55403, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secretary of State du Minnesota, Division des Sociétés, sous le numéro 11-AA, agissant en qualité d'associé commanditaire de la Société, comme définie ci-dessous, détenant neuf mille neuf cent nonante-neuf (9.999) parts sociales de la Société; et

2) Nicollet Entreprise GP, LLC, une société à responsabilité limitée de droit de l'état de Minnesota, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1000 Nicollet Mall, Minneapolis, Minnesota 55403, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secretary of State du Minnesota, Division des Sociétés, sous le numéro 632466100027, agissant en qualité d'associé commandité de la Société, détenant une (1) part sociale de la Société,

ici représentées par Marie-Eve Delpech, résidant professionnellement 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations, données sous seing privé.

Lesdites procurations paraphées ne varietur par les parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire de constater ce qui suit:

I. Les parties comparantes sont les associés (les "Associés") détenant la totalité des parts sociales de Nicollet Entreprise GP Holdings S.C.S., une société en commandite simple de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 174781, constituée par un acte du notaire instrumentant, du 10 janvier 2013, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis (la "Société").

II. Le capital de la Société s'élève à dix mille dollars américains (10.000,- USD), représenté par dix mille (10.000) parts sociales, d'une valeur nominale d'un dollar américain (1,- USD) chacune, entièrement libérées.

III. Les parties comparantes adoptent, ensuite, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital de la Société à concurrence d'un montant de mille cent douze dollars américains (1.112,- USD), afin de le porter du montant actuel de dix mille dollars américains (10.000,- USD) à un montant de onze mille cent douze dollars américains (11.112,- USD), par l'émission de mille cent douze (1.112) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un dollar américain (1,- USD) chacune, souscrites par Target Receivables LLC, une société à responsabilité limitée de droit de l'état de Minnesota, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1000, Nicollet Mall, Minneapolis, Minnesota 55403, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secretary of State du Minnesota, Division des Sociétés, sous le numéro 4161113-2.

Deuxième résolution

Les Associés décident que les mille cent douze (1.112) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un dollar américain (1,- USD) chacune, souscrites par Target Receivables LLC, pré-qualifiée, seront entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de mille cent douze dollars américains (1.112,- USD).

Souscription et paiement par Target Receivables LLC

Target Receivables LLC, pré-qualifiée, représentée par Marie-Eve Delpech, pré-qualifiée, déclare souscrire les mille cent douze (1.112) nouvelles parts sociales qui lui sont allouées et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de mille cent douze dollars américains (1.112,- USD).

Dès lors, la somme de mille cent douze dollars américains (1.112,- USD) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été dûment justifié devant le notaire instrumentant.

Suite à cette augmentation du capital de la Société, Target Receivables LLC, pré-qualifiée, rejoint l'assemblée générale, afin de prendre part au vote concernant les résolutions suivantes:

Troisième résolution

Les Associés décident de nommer Target Receivables LLC, agissant en qualité d'associé commandité de la Société, en qualité de Gérant de la Société.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions adoptées ci-dessus, les Associés décident de modifier les statuts de la Société afin de de les mettre en concordance avec les résolutions ci-dessus. Par conséquent:

L'article 5 des statuts de la Société est modifié pour se lire comme suit:

" **Art. 5.** La Société est composée de deux catégories d'associés:

(i) les associés commandités, étant:

- Nicollet Enterprise GP, LLC, une société à responsabilité limitée de droit de l'état de Minnesota, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1000 Nicollet Mall, Minneapolis, Minnesota 55403, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secretary of State du Minnesota, Division des Sociétés, sous le numéro 632466100027; et

- Target Receivables LLC, une société à responsabilité limitée de droit de l'état de Minnesota, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1000, Nicollet Mall, Minneapolis, Minnesota 55403, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secretary of State du Minnesota, Division des Sociétés, sous le numéro 4161113-2.

Les associés commandités sont indéfiniment responsable des dettes et obligations de la Société; et

(ii) les associés commanditaires dont la responsabilité est limitée à leur contribution dans le capital de la Société, pour autant qu'ils s'abstiennent d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit, à l'exception de l'exercice de leurs droits d'associés lors des assemblée générales.

Les associés commandités et les associés commanditaires sont ci-après collectivement désignés les "Associés".

L'article 6 des statuts de la Société est modifié pour se lire comme suit:

" **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à onze mille cent douze dollars américains (11.112,- USD), représenté par onze mille cent douze (11.112) parts sociales, d'une valeur nominale d'un Dollar américain (1,- USD) chacune, entièrement libérées.

En plus du capital social émis, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de leur valeur comptable. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société rachète à son ses Associés, pour compenser toutes pertes nettes réalisées ou pour distribuer des dividendes à ses Associés.

Le capital social peut être augmenté et diminué à tout moment par une décision de l'assemblée générale des Associés, conformément aux dispositions de l'Article 15 ci-dessous."

Le titre III des statuts de la Société est modifié pour se lire comme suit:

"Titre III - Gérance

Art. 12. La Société est gérée par Nicollet Enterprise GP, LLC, pré-qualifiée, et par Target Receivables LLC, agissant en qualité d'associés commandités et de gérant de la Société (individuellement, un "Gérant" et collectivement les "Gérants").

Les Gérants ne peuvent être remplacés que de l'accord unanime de tous les Associés.

Art. 13. Pouvoirs des Gérants. Dans les rapports avec les tiers, chaque Gérant, agissant seul, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la loi ou les Statuts relèvent de la compétence des Gérants.

Les Gérants de la Société ne peuvent néanmoins accomplir les opérations suivantes, sans l'approbation de l'assemblée générales des Associés donnée conformément aux dispositions de l'Article 15 ci-dessous:

(i) provoquer ou permettre la fusion de la Société avec tout autre partnership, société ou entité;

(ii) vendre ou aliéner la totalité ou la quasi-totalité du patrimoine de la Société ou accomplir tout acte rendant impossible la poursuite des activités de la Société;

(iii) acquiescer à toute décision judiciaire contre la Société;

(iv) posséder les biens de la Société ou accorder tous droits spécifiques sur les biens de la Société, à des fins autres que celles définies dans l'objet de la Société;

(v) admettre de nouveaux associés au sein de la Société;

(vi) conclure tout contrat avec la Société.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de chaque Gérant, agissant seul, représenté par des représentants dûment nommés ou par la signature de toute personne agissant dans le cadre de pouvoirs spécialement délégués par un Gérant.

Chaque Gérant a le droit de déléguer certains pouvoirs spéciaux à une ou plusieurs personnes, Associés ou non de la Société.

Art. 14. Responsabilité des Gérants. Les Gérants, en leur qualité d'associés commandités, sont conjointement et solidairement responsables de toutes les dettes de la Société qui ne pourraient être couvertes par les actifs de celle-ci.

Aucune convention ou opération entre la Société et une autre société, firme ou association ne pourra être affectée ou annulée en raison du fait qu'un

Gérant ou un administrateur, directeur ou cadre d'un Gérant aurait un intérêt dans cette autre société, firme ou association ou en raison du fait qu'il serait administrateur, associé, directeur, cadre ou employé de cette autre société, firme ou association. Tout administrateur, directeur ou cadre d'un Gérant qui est administrateur, directeur, cadre ou employé d'une société, firme ou association avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires."

L'article 18 des statuts de la Société est modifié pour se lire comme suit:

" **Art. 18. Bénéfice.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent soit le bénéfice net soit les pertes nettes. Le bénéfice net ou les pertes nettes sont allouées aux Associés, en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Le bénéfice net peut être librement distribué aux Associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société. L'assemblée générale des Associés peut décider de distribuer des dividendes si elle l'estime opportun au regard de l'objet et de la politique de la Société. L'assemblée générale des Associés décide, à sa seule discrétion, des montants et de la date de paiement de toute distribution de dividendes. Ces dividendes seront distribués aux Associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société."

L' article 19 des statuts de la Société est modifié pour se lire comme suit:

" **Art. 19. Distributions intérimaires.** Nonobstant ce qui précède, tout Gérant peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par tout Gérant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la loi ou aux Statuts.

Ces dividendes intérimaires seront distribués aux Associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société."

Cinquième résolution

Suite aux résolutions adoptées ci-dessus et afin d'opérer certains amendements cosmétiques mineurs, les Associés décident d'adopter les statuts coordonnés suivants:

"Titre I^{er} - Forme - Raison sociale - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Forme et raison sociale. Il est formé par la présente une société en commandite simple sous la dénomination "Nicollet Enterprise GP Holdings S.C.S." (la "Société"), régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participation et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères ou entreprises et d'accorder à toute société holding, filiale, filiale apparentée ou toute autre société associée à la Société, ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds, de quelque manière et pour garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener toute opération qui est directement ou indirectement liée à son objet.

Art. 4. Siège. Le siège de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision de tout Gérant (comme défini ci-dessous).

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II - Associés - Capital - Parts d'intérêts

" **Art. 5.** La Société est composée de deux catégories d'associés:

(i) les associés commandités, étant:

- Nicollet Enterprise GP, LLC, une société à responsabilité limitée de droit de l'état de Minnesota, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1000 Nicollet Mall, Minneapolis, Minnesota 55403, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secretary of State du Minnesota, Division des Sociétés, sous le numéro 632466100027; et

- Target Receivables LLC, une société à responsabilité limitée de droit de l'état de Minnesota, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1000, Nicollet Mall, Minneapolis, Minnesota 55403, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secretary of State du Minnesota, Division des Sociétés, sous le numéro 4161113-2.

Les associés commandités sont indéfiniment responsable des dettes et obligations de la Société; et

(ii) les associés commanditaires dont la responsabilité est limitée à leur contribution dans le capital de la Société, pour autant qu'ils s'abstiennent d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit, à l'exception de l'exercice de leurs droits d'associés lors des assemblées générales.

Les associés commandités et les associés commanditaires sont ci-après collectivement désignés les "Associés".

" **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à onze mille cent douze dollars américains (11.112,- USD), représenté par onze mille cent douze (11.112) parts sociales, d'une valeur nominale d'un Dollar américain (1,- USD) chacune, entièrement libérées.

En plus du capital social émis, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de leur valeur comptable. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société rachète à son (ses) Associé(s), pour compenser toutes pertes nettes réalisées ou pour distribuer des dividendes à son (ses) Associé(s).

Le capital social peut être augmenté et diminué à tout moment par une décision de l'assemblée générale des Associés, conformément aux dispositions de l'Article 15 ci-dessous.

Art. 7. Droits de vote. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque Associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 8. Indivisibilité des parts sociales. A l'égard de la Société, les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

Art. 9. Transfert des parts sociales. Les Associés ne peuvent transférer leurs parts sociales ou accorder tout gage ou toute autre sûreté sur leurs parts sociales, sauf accord unanime de tous les Associés.

Le transfert des parts sociales n'entraîne pas la dissolution de la société.

La propriété des parts sociales, leur transfert et la création ou la mainlevée de sûretés sur les parts sociales sont enregistrés dans un registre des parts sociales conservé au siège social de la Société.

Le transfert des parts sociales et la création de sûretés sur les parts sociales prennent effet envers la Société et les tiers conformément aux formalités de l'article 1690 du Code Civil.

Art. 10. Rachat des parts d'intérêts. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales conformément aux modalités et conditions suivantes:

- le prix de rachat est fixé par référence au pair comptable de chacune des parts sociales rachetées, ou, s'il est supérieur, dans la limite du montant total de toutes les sommes distribuables et en conformité avec les droits conférés aux parts sociales rachetées tels que prévus par les Statuts. Lorsque le prix de rachat est supérieur au pair comptable des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes sont disponibles pour couvrir l'excédent de prix;

- le rachat est décidé par une résolution de l'assemblée générale des Associés prise à l'unanimité;

- les parts sociales rachetées seront annulées immédiatement après la réduction du capital social.

Art. 11. Dissolution. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un Associé.

Titre III - Gérance

Art. 12. La Société est gérée par Nicollet Entreprise GP, LLC, pré-qualifiée, et par Target Receivables LLC, agissant en qualité d'associés commandités et de gérants de la Société (individuellement, un "Gérant" et collectivement les "Gérants").

Les Gérants ne peuvent être remplacés que de l'accord unanime de tous les Associés.

Art. 13. Pouvoirs des Gérants. Dans les rapports avec les tiers, chaque Gérant, agissant seul, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la loi ou les Statuts relèvent de la compétence des Gérants.

Les Gérants de la Société ne peuvent néanmoins accomplir les opérations suivantes, sans l'approbation de l'assemblée générale des Associés donnée conformément aux dispositions de l'Article 15 ci-dessous:

(i) provoquer ou permettre la fusion de la Société avec tout autre partnership, société ou entité;

(ii) vendre ou aliéner la totalité ou la quasi-totalité du patrimoine de la Société ou accomplir tout acte rendant impossible la poursuite des activités de la Société;

(iii) acquiescer à toute décision judiciaire contre la Société;

(iv) posséder les biens de la Société ou accorder tous droits spécifiques sur les biens de la Société, à des fins autres que celles définies dans l'objet de la Société;

(v) admettre de nouveaux associés au sein de la Société;

(vi) conclure tout contrat avec la Société.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de chaque Gérant, agissant seul, représenté par des représentants dûment nommés ou par la signature de toute personne agissant dans le cadre de pouvoirs spécialement délégués par un Gérant.

Chaque Gérant a le droit de déléguer certains pouvoirs spéciaux à une ou plusieurs personnes, Associés ou non de la Société.

Art. 14. Responsabilité des Gérants. Les Gérants, en leur qualité d'associés commandités, sont conjointement et solidairement responsables de toutes les dettes de la Société qui ne pourraient être couvertes par les actifs de celle-ci.

Aucune convention ou opération entre la Société et une autre société, firme ou association ne pourra être affectée ou annulée en raison du fait qu'un Gérant ou un administrateur, directeur ou cadre d'un Gérant aurait un intérêt dans cette autre société, firme ou association ou en raison du fait qu'il serait administrateur, associé, directeur, cadre ou employé de cette autre société, firme ou association. Tout administrateur, directeur ou cadre d'un Gérant qui est administrateur, directeur, cadre ou employé d'une société, firme ou association avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

Titre IV - Assemblées générales

Art. 15. Assemblées générales - Procédure - Vote. L'assemblée générale des Associés de la Société est composée de tous les Associés, qu'ils soient associés commandités ou associés commanditaires. Chaque part sociale donne droit à une voix de l'assemblée générale.

L'assemblée générale a tous les pouvoirs qui lui sont attribuées par la loi et par les Statuts ainsi que le pouvoir d'ordonner, faire ou ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société, étant entendu que sauf si les Statuts en disposent autrement, toute résolution de l'assemblée ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par les Gérants.

L'assemblée générale des Associés est convoquée par tout Gérant ou par les Associés titulaires de parts sociales représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social, sur base d'une convocation envoyée par tout Gérant, indiquant l'ordre du jour et l'heure et le lieu de la réunion, envoyée à chaque Associé, au moins huit (8) jours avant la date prévue pour la réunion. Toutefois, chaque associé peut renoncer aux formalités de convocation et sera en tout cas considéré comme ayant été valablement convoqué s'il est présent ou représenté à l'assemblée.

Chaque année, les Associés se réunissent en assemblée générale ou adoptent des résolutions écrites, ayant pour ordre du jour, l'approbation du bilan et du compte de résultat, l'allocation des résultats et la décharge à accorder aux Gérants.

D'autres assemblées générales d'Associés peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les convocations.

Tout Associé est autorisé à se faire représenter à toute assemblée des Associés par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être Associé.

Tout Associé de la Société peut participer par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Associés participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'assemblée est retransmise en direct. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à l'assemblée.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions relatives à (i) la modification des Statuts, (ii) la vente, l'échange, la location, l'hypothèque, la mise en gage ou le transfert de la totalité ou de la quasi-totalité du patrimoine de la Société, (iii) la modification de la nature générale des affaires de la Société ou (iv) la dissolution et la liquidation de la Société, ne peuvent être adoptées que par le vote unanime de tous les Associés.

En cas d'urgence, les Associés peuvent adopter par écrit, à l'unanimité, toute décision qui entre dans le cadre des pouvoirs de l'assemblée, à l'exception de celles qui doivent faire l'objet d'un acte authentique.

Titre V - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 16. Exercice social. L'exercice social de la Société commence, chaque année, le 1^{er} février et se termine le 31 janvier de l'année suivante.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par tout Gérant, qui prépare aussi un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Bénéfice. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent soit le bénéfice net soit les pertes nettes. Le bénéfice net ou les pertes nettes sont allouées aux Associés, en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Le bénéfice net peut être librement distribué aux Associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société. L'assemblée générale des Associés peut décider de distribuer des dividendes si elle l'estime opportun au regard de l'objet et de la politique de la Société. L'assemblée générale des Associés décide, à sa seule discrétion, des montants

et de la date de paiement de toute distribution de dividendes. Ces dividendes seront distribués aux Associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 19. Distributions intérimaires. Nonobstant ce qui précède, tout Gérant peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par tout Gérant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la loi ou aux Statuts.

Ces dividendes intérimaires seront distribués aux Associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Titre VI - Dissolution - liquidation

Art. 20. Dissolution. La dissolution de la Société ne peut être décidée que par une résolution de l'assemblée générale des Associés prise à l'unanimité.

Art. 21. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'assemblée générale des Associés par une résolution prise à l'unanimité, résolution qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués aux Associés proportionnellement au nombre de parts d'intérêts qu'ils détiennent.

Art. 22. Disposition générale. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la loi."

Evaluation

A toutes fins utiles, l'augmentation de capital est évaluée à EUR 859,882.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cette assemblée générale, sont approximativement évalués à mille cinq cent cinquante euros (EUR 1.550.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire, elle a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: M.-E. Delpech et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 mars 2013. LAC/2013/14433. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signée): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2013.

Référence de publication: 2013066371/619.

(130081236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Microfinance Initiative for Asia (MIFA) Debt Fund SA, SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 169.870.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 14 mai 2013 à 15:30 heures dans les locaux de Citibank International plc (Luxembourg Branch), 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg

L'Assemblée a approuvé l'élection de Madame Momina Aijazudin, 2121, Pennsylvania Avenue, NW, 20433 Washington, DC, Etats Unis d'Amérique en remplacement de Madame Rosy Khanna comme membre du conseil de surveillance de Microfinance Initiative for Asia (MIFA) Debt Fund SA, SICAV-SIF jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Mai 2013.

Pour le compte de Microfinance Initiative for Asia (MIFA) Debt Fund SA, SICAV-SIF
Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Référence de publication: 2013066332/18.

(130081696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Microfinance Initiative for Asia (MIFA) Debt Fund SA, SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 169.870.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 14 mai 2013 à 17:30 heures dans les locaux de Citibank International plc (Luxembourg Branch), 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg

L'Assemblée a approuvée l'élection de Monsieur Michael Vareika, 8, rue Killebiert, L-5762 Luxembourg et Monsieur Christophe Gruenig, 43 Gotthardstrasse, CH-8022 Zürich, Suisse en remplacement de Monsieur Geert Roosen et Monsieur Anthony P. Moody comme Administrateurs de Microfinance Initiative for Asia (MIFA) Debt Fund SA, SICAV-SIF jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Mai 2013.

Pour le compte de Microfinance Initiative for Asia (MIFA) Debt Fund SA, SICAV-SIF
Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Référence de publication: 2013066333/18.

(130081696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Museum Venture S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.056.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Avril 2013.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2013066336/14.

(130081857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Axento S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 121.993.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 17 mai 2013

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité des voix:

- de confirmer le mandat de l'administrateur coopté, la Société Privée à Responsabilité Limité Unipersonnelle BDB Management, inscrite au registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro 0500.880.977, dont le siège social est sis à B-1140 Bruxelles, rue Colonel Bourg 127/129, représentée par son représentant permanent, Monsieur Benoît De Blicq, et la nomme définitivement et avec effet au 18 avril 2013, en qualité d'administrateur de la société. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2015;

- de renouveler avec effet rétroactif au 8 mars 2012, le mandat du réviseur, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2014, soit la société DELOITTE S.A., société anonyme, avec siège social à L - 2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 24 mai 2013.

Pour AXENTO S.A.

Société anonyme

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2013066738/22.

(130082824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Assubra S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4030 Esch-sur-Alzette, 20, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 148.497.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013066730/9.

(130082924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Arina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 74.710.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013066725/10.

(130082506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

ATC Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 156.253.

RECTIFICATIF

In the year two thousand and thirteenth, on the seventeenth day of May.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1. Mr Johan DEJANS, employee, with professional address in Luxembourg, as chairman;
2. Mrs. Anne Coenen, employee, with professional address in Luxembourg, as secretary and scrutineer,

acting as members of the bureau and on the basis of a proxy given by the shareholders of ATC Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, then notary residing in Rambrouch, of 13 October 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 2598 of 27 November 2010 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 156.253 (the "Company"), the articles of incorporation of which have for the last time been amended by deed of the undersigned notary, residing in Diekirch, on 26 March 2013,

by virtue of proxies given under private seal remained annexed to the present deed to be filed together with the registration authorities.

The said appearing persons, acting in their above stated capacity, have requested the undersigned notary to record their declarations and statements as follows:

- that one clerical error appears in the deed drawn up by the undersigned notary, of 22 October 2012, registered in Diekirch, on 23 October 2012, Relation: DIE/2012/12430, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2858 of 24 November 2012, filed with the Register of commerce and companies on 29 October 2012 under reference L120185890 (the "Notarial Deed"), in the English and in the French version, in relation to the corporate capital resulting from the capital decrease. The corporate capital resulting from the capital decrease indeed amounted to six million four hundred ninety-eight thousand one hundred forty-two euro and fifteenth cents (EUR 6,498,142.15) instead of six million four hundred fifty-two thousand four hundred two euro and sixty-five cents (EUR 6,452,402.65) as stated in the Notarial Deed in so far as the capital decrease amount and hence the resulting share capital of the Company, was inaccurate.

The Shareholders therefore resolve to rectify and state that the capital decrease amounts to seventeen thousand five hundred euro (EUR 17,500.-) instead of seventeen thousand seven hundred fifty euro (EUR 17,750.-) the difference is to

be found in the share premium, and consequently the share capital of the Company amounts to six million four hundred ninety-eight thousand one hundred forty-two euro and fifteenth cents (EUR 6,498,142.15) instead of six million four hundred fifty-two thousand four hundred two euro and sixty-five cents (EUR 6,452,402.65) as mentioned in the Notarial Deed.

That as a consequence, on pages 5 and 6 (English version) of the Notarial Deed, the amended article 5 of the articles of incorporation of the Company shall be corrected so that it shall instead read as follows:

« 5. Share capital. (paragraph 5.1).

5.1 The share capital is set at six million four hundred ninety-eight thousand one hundred forty-two euro and fifteenth cents (EUR 6,498,142.15) which is divided into:

(a) four million seven hundred and eighty-five thousand two hundred fifty-four (4.785.254) class 1 Preference shares (the “Class 1 Preference Shares”) with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(b) four million seven hundred and eighty-five thousand two hundred fifty-one (4.785.251) class 2 Preference shares (the “Class 2 Preference Shares”) with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(c) four million seven hundred and eighty-five thousand two hundred forty-two (4.785.242) class 3 Preference shares (the “Class 3 Preference Shares” together with the Class 1 Preference Shares and the Class 2 Preference Shares referred to as the “Class Preference Shares”) with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(d) twenty-four million eight hundred and five thousand five hundred sixty-three (24.805.563) class A 1 ordinary shares (the “Class A 1 Shares”) with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(e) twenty-four million eight hundred and five thousand five hundred and fifty-six (24.805.556) class A 2 ordinary shares (the “Class A 2 Shares”) with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(f) twenty-four million eight hundred and five thousand five hundred and forty-eight (24.805.548) class A 3 ordinary shares (the “Class A 3 Shares” together with the Class A 1 Shares and Class A 2 Shares referred to as the “Class A Shares”) with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(g) one hundred eighty-seven million thirteen thousand nine hundred forty (187.013.940) class B 1 ordinary shares (the “Class B 1 Shares”) with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(h) one hundred eighty-seven million thirteen thousand nine hundred thirty-two (187.013.932) class B 2 ordinary shares (the “Class B 2 Shares”) with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(i) one hundred eighty-seven million thirteen thousand nine hundred twenty-eight (187.013.928) class B 3 ordinary shares (the “Class B 3 Shares” together with the Class B 1 Shares and Class B 2 Shares referred to as the “Class B Shares”) with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up.»

That as a consequence, on pages 10 and 11 (French version) of the Notarial Deed, the amended article 5 of the articles of incorporation of the Company shall be corrected so that it shall instead read as follows:

« 5. Capital social. (paragraphe 5.1).

5.1 Le capital émis de la Société est fixé à six millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille cent quarante-deux euros et quinze cents (EUR 6.498.142,15) divisé en:

- quatre millions sept cent quatre-vingt-cinq mille deux cent cinquante quatre (4.785.254) parts sociales de Préférence de classe 1 (les «Parts Sociales de Préférence de Classe»), d’une valeur nominale de un centime d’euro (EUR 0.01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- quatre millions sept cent quatre-vingt-cinq mille deux cent cinquante et une (4.785.251) parts sociales de Préférence de classe 2 (les «Parts Sociales de Préférence de Classe 2»), d’une valeur nominale de un centime d’euro (EUR 0.01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- quatre millions sept cent quatre-vingt-cinq mille deux cent quarante-deux (4.785.242) parts sociales de Préférence de classe 3 (les «Parts Sociales de Préférence de Classe 3», ensemble avec les Parts Sociales de Préférence de Classe 1 et les Parts Sociales de Classe 2, les «Parts Sociales de Classe Préférence»), d’une valeur nominale de un centime d’euro (EUR 0.01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- vingt-quatre millions huit cent cinq mille cinq cent soixante-trois (24.805.563) parts sociales de classe A 1 (les «Parts Sociales de Classe A 1»), d’une valeur nominale de un centime d’euro (EUR 0.01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- vingt-quatre millions huit cent cinq mille cinq cent cinquante-six (24.805.556) parts sociales de classe A 2 (les «Parts Sociales de Classe A 2»), d’une valeur nominale de un centime d’euro (EUR 0.01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- vingt-quatre millions huit cent cinq mille cinq cent quarante-huit (24.805.548) parts sociales de classe A 3 (les «Parts Sociales de Classe A 3», ensemble avec les Parts Sociales de Classe A 2 et les Parts Sociales de Classe A 3, les «Parts Sociales de Classe A»), d’une valeur nominale de un centime d’euro (EUR 0.01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées

- cent quatre-vingt sept millions treize mille neuf cent quarante (187.013.940) parts sociales de classe B 1 (les «Parts Sociales de Classe B 1»), d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- cent quatre-vingt sept millions treize mille neuf cent trente-deux (187.013.932) parts sociales de classe B 2 (les «Parts Sociales de Classe B 2»), d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- cent quatre-vingt sept millions treize mille neuf cent vingt-huit (187.013.928) parts sociales de classe B 3 (les «Parts Sociales de Classe B 3»), ensemble avec les Parts Sociales de Classe B 1 et les Parts Sociales de Classe B 2, les «Parts Sociales de Classe B»), d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.».

The said appearing persons, acting in their above stated capacity, declared that all other articles and clauses of the Notarial Deed remain unchanged and the same appearing persons have required the notary to mention the present rectification wherever necessary.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-septième jour de mai.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

1. Monsieur Johan DEJANS, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme président;

2. Madame Anne COENEN, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire et scrutateur,

agissant en leur qualité de membres du bureau et sur base d'une procuration donnée par les associés de ATC Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné, alors notaire de résidence à Rambrouch, du 13 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2598 du 27 novembre 2010, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 156.253 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné, notaire de résidence à Diekirch, en date du 26 mars 2013,

en vertu de procurations données sous seing privé, qui resteront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant en leur susdite qualité, ont requis le notaire soussigné de documenter ainsi qu'il suit leurs déclarations et constatations:

- qu'une erreur de plume s'est glissée dans l'acte rédigé par le notaire soussigné, le 22 octobre 2012, enregistré à Diekirch, le 23 octobre 2012, Relation: DIE/2012/12430, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2858 du 24 novembre 2012, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 29 octobre 2012 sous la référence L120185890 (l'«Acte Notarié»), dans la version anglaise et dans la version française, concernant le montant du capital social résultant d'une réduction de capital. Le montant du capital social résultant de la réduction de capital s'élevait en effet à six millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille cent quarante-deux euros et quinze cents (EUR 6.498.142,15) au lieu de six millions quatre cent cinquante-deux mille quatre cent deux euros et soixante-cinq cents (EUR 6.452.402,65) comme déclaré dans l'Acte Notarié étant donné que le montant de la réduction de capital était incorrect et par conséquent le capital de la société était incorrect.

Les associés ont décidé d'accepter la rectification et déclarent que la réduction de capital est d'un montant de dix-sept mille cinq cents euros (EUR 17.500,-) au lieu de dix-sept mille sept cent cinquante euros (EUR 17.750,-). La différence se situe au niveau de la prime d'émission et par conséquent le montant correct du capital de la société est de six millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille cent quarante-deux euros et quinze cents (EUR 6.498.142,15) au lieu de six millions quatre cent cinquante-deux mille quatre cent deux euros et soixante-cinq cents (EUR 6.452.402,65) mentionné dans l'Acte Notarié.

En conséquence, aux pages 5 et 6 (version anglaise) dudit Acte Notarié, l'article 5 modifié des statuts de la Société doit être corrigé afin qu'il soit dorénavant rédigé comme suit:

« 5. Share capital. (paragraph 5.1).

5.1 The share capital is set at six million four hundred ninetyeight thousand one hundred forty-two euro and fifteenth cents (EUR 6,498,142.15) which is divided into:

(a) four million seven hundred and eighty-five thousand two hundred fifty-four (4.785.254) class 1 Preference shares (the "Class 1 Preference Shares") with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(b) four million seven hundred and eighty-five thousand two hundred fifty-one (4.785.251) class 2 Preference shares (the "Class 2 Preference Shares") with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(c) four million seven hundred and eighty-five thousand two hundred forty-two (4.785.242) class 3 Preference shares (the “Class 3 Preference Shares” together with the Class 1 Preference Shares and the Class 2 Preference Shares referred to as the “Class Preference Shares”) with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(d) twenty-four million eight hundred and five thousand five hundred sixty-three (24.805.563) class A 1 ordinary shares (the “Class A 1 Shares”) with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(e) twenty-four million eight hundred and five thousand five hundred and fifty-six (24.805.556) class A 2 ordinary shares (the “Class A 2 Shares”) with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(f) twenty-four million eight hundred and five thousand five hundred and forty-eight (24.805.548) class A 3 ordinary shares (the “Class A 3 Shares” together with the Class A 1 Shares and Class A 2 Shares referred to as the “Class A Shares”) with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(g) one hundred eighty-seven million thirteen thousand nine hundred forty (187.013.940) class B 1 ordinary shares (the “Class B 1 Shares”) with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(h) one hundred eighty-seven million thirteen thousand nine hundred thirty-two (187.013.932) class B 2 ordinary shares (the “Class B 2 Shares”) with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(i) one hundred eighty-seven million thirteen thousand nine hundred twenty-eight (187.013.928) class B 3 ordinary shares (the “Class B 3 Shares” together with the Class B 1 Shares and Class B 2 Shares referred to as the “Class B Shares”) with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up.».

En conséquence, aux pages 10 et 11 (version française) dudit Acte Notarié, l'article 5 modifié des statuts de la Société doit être corrigé afin qu'il soit dorénavant rédigé comme suit:

« 5. Capital social. (paragraphe 5.1).

5.1 Le capital émis de la Société est fixé à six millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille cent quarante-deux euros et quinze cents (EUR 6.498.142,15) divisé en:

- quatre millions sept cent quatre-vingt-cinq mille deux cent cinquante quatre (4.785.254) parts sociales de Préférence de classe 1 (les «Parts Sociales de Préférence de Classe»), d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- quatre millions sept cent quatre-vingt-cinq mille deux cent cinquante et une (4.785.251) parts sociales de Préférence de classe 2 (les «Parts Sociales de Préférence de Classe 2»), d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- quatre millions sept cent quatre-vingt-cinq mille deux cent quarante-deux (4.785.242) parts sociales de Préférence de classe 3 (les «Parts Sociales de Préférence de Classe 3»), ensemble avec les Parts Sociales de Préférence de Classe 1 et les Parts Sociales de Classe 2, les «Parts Sociales de Classe Préférence»), d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- vingt-quatre millions huit cent cinq mille cinq cent soixante-trois (24.805.563) parts sociales de classe A 1 (les «Parts Sociales de Classe A 1»), d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- vingt-quatre millions huit cent cinq mille cinq cent cinquante-six (24.805.556) parts sociales de classe A 2 (les «Parts Sociales de Classe A 2»), d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- vingt-quatre millions huit cent cinq mille cinq cent quarante-huit (24.805.548) parts sociales de classe A 3 (les «Parts Sociales de Classe A 3»), ensemble avec les Parts Sociales de Classe A 2 et les Parts Sociales de Classe A 3, les «Parts Sociales de Classe A»), d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées

- cent quatre-vingt-sept millions treize mille neuf cent quarante (187.013.940) parts sociales de classe B 1 (les «Parts Sociales de Classe B 1»), d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- cent quatre-vingt-sept millions treize mille neuf cent trente-deux (187.013.932) parts sociales de classe B 2 (les «Parts Sociales de Classe B 2»), d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- cent quatre-vingt-sept millions treize mille neuf cent vingt-huit (187.013.928) parts sociales de classe B 3 (les «Parts Sociales de Classe B 3»), ensemble avec les Parts Sociales de Classe B 1 et les Parts Sociales de Classe B 2, les «Parts Sociales de Classe B»), d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.».

Lesquels comparants, agissant en leur susdite qualité, déclarent que tous les autres articles et rubriques de ladite assemblée générale extraordinaire restent inchangés et ils ont prié le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue française donnée aux personnes comparantes, connues du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, elles ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. DEJANS, A. COENEN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 22 mai 2013. Relation: DIE/2013/6421. Reçu douze (12,-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 22 mai 2013.

Référence de publication: 2013066732/210.

(130082519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Autonomy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 116.038.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013066737/9.

(130082559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Distribinvest, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 109.847.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013063799/9.

(130078687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Diabase S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 150.138.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013063797/10.

(130078423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

CAL Courtage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 67.175.

Le rapport annuel au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2013.

Pour la société

CAL Courtage

Signature

Référence de publication: 2013063743/13.

(130078484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Cogisoft Investment (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 83.807.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 mai 2013.

CHOTIN Barbara.

Référence de publication: 2013063767/10.

(130078649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Cottbus Property Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.811.

La dénomination sociale de l'associé inscrit au Registre de Commerce d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 5889658 est désormais la suivante:

THE COTTBUS PROPERTY (GP) LIMITED

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2013.

Référence de publication: 2013063777/12.

(130078743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Kaporal 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 177.253.

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the sixteenth day of May.

Before the undersigned, Maître Henri BECK, a notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Kaporal Cayman L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands under number 71445, duly represented by its general partner TCP Kaporal Holdings GP, LLC, a Delaware limited liability company having its registered office at 2711 Centerville RD STE 400, Wilmington, New Castle, USA and being registered with the Department of State - Division of Corporations of the State of Delaware under registration number 5327462,

here represented by Pedro Reis da Silva, lawyer, whose professional address is at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxemburg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Kaporal 5 S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. The transfer of shares to third parties by reason of death must be approved by shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

6.6. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.7. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.8. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. The managers shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders shall appoint one class A manager and three class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers or any class B manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any class A manager and any class B manager. [To be confirmed by TCP]

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1. (ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board.

The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

- (i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or
- (ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2013.

Subscription and payment

Kaporal Cayman L.P, represented as stated above, subscribes for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1.100.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholders, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following is appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:

- Ingrid MOINET, manager, born on December 05, 1975 in Bastogne, Belgium and residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

- Adam MCLAIN, manager, born on July 01, 1977 in Normal and residing professionally at Kinnaird House, 1 Pall Mall East, London SW1Y 5AU, United Kingdom;

- Karim SADDI, manager, born on February 27, 1975 in Beirut, Lebanon and residing professionally at Kinnaird House, 1 Pall Mall East, London SW1Y 5AU, United Kingdom; and

- Nicolas CHAVANNE, manager, born on August 01, 1976 in Bron, France and residing professionally at Kinnaird House, 1 Pall Mall East, London SW1Y 5AU, United Kingdom.

3. The registered office of the Company is located at 7a, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Echternach, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le seizième jour de mai.

Par-devant le soussigné, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Kaporal Cayman L.P, une société en commandite constituée selon les lois des Iles Caïmans, dont le siège social est établi au c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Cayman, immatriculée au registre des sociétés en commandite exemptées des Iles Cayman sous le numéro 71445, dûment représentée par son associé commandité TCP Kaporal Holdings GP, LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de l'État du Delaware, ayant son siège social à 2711 Centerville Rd Ste 400, Wilmington, New Castle, Etats-Unis et immatriculée auprès du Department of State -Division of Corporations of the State of Delaware sous le numéro 5327462,

ici représentée par Pedro Reis da Silva, avocat, de résidence professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après signature ne varietur par le mandataire autorisé de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. Le nom de la société est "Kaporal 5 S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société sœur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.
- 4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales**Art. 5. Capital.**

- 5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.
- 5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.
- 6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.
- 6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.
- 6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.
- 6.5. La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.
- 6.6. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.
- 6.7. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.
- 6.8. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:
- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
 - (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation**Art. 7. Nomination et révocation des gérants.**

- 7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.
- 7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Les gérants constituent le conseil de gérance (le Conseil). Les associés nomment un gérant de classe A et trois gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

- (i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants de classe B au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.
- (ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.
- (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
- (iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
- (v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition que les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article

11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus d'un dixième (1/10) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique.

Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, (s'il y en a), est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions Générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des

résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente-et-un (31) décembre 2013.

Souscription et libération

Kaporal Cayman L.P, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cent Euros (EUR 1.100.-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- Ingrid MOINET, gérante, née le 5 décembre 1975, à Bastogne, Belgique et résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- Adam MCLAIN, gérant, né le 1 juillet 1977, à Normal et résidant professionnellement au Kinnaird House, 1 Pall Mall East, London SW1Y 5AU, Royaume-Uni;

- Karim SADDI, gérant, né le 27 février 1975 à Beyrouth, Liban et résidant professionnellement au Kinnaird House, 1 Pall Mall East, London SW1Y 5AU, Royaume-Uni; et

- Nicolas CHAVANNE, gérant, né le 1 août 1976, à Bron, France et résidant professionnellement au Kinnaird House, 1 Pall Mall East, London SW1Y 5AU, Royaume-Uni.

3. Le siège social de la Société est établi au 7a, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes. Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire autorisé de la partie comparante.

Signé: P. REIS DA SILVA, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 17 mai 2013. Relation: ECH/2013/930. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 mai 2013.

Référence de publication: 2013063943/518.

(130079212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

K & AJ Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 151.660.

—
Extrait de résolution prise par l'actionnaire unique, en date du 08 avril 2013:

- constatation du transfert de siège social du Commissaire aux Comptes à L-8826 Perlé, 1 rue de Holtz.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013063942/10.

(130078998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Kicheconcept S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 74, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 128.887.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013063944/11.

(130079226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

**Ultima Intermediate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Jedoso S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre Dame.

R.C.S. Luxembourg B 169.810.

In the year two thousand thirteen on the third day of May,

Before us Maître Joseph Elvinger, notary, residing professionally in Luxembourg,

There appeared:

Ultima Global Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 8, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 40,000.-, not yet registered with the Luxembourg trade and companies register (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Mrs. Ghizlane Gryp, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 3 May 2013.

This proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of Jedoso S.à r.l., a société à responsabilité limitée organized and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.-, having its registered office at 8, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 169810, incorporated on 22 June 2012 under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1899 on 31 July 2012 (hereafter the "Company").

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company, from Jedoso S.a r.l to "Ultima Intermediate Holdings S.a r.l." with effect as of the date of the present shareholder's resolutions.

As a consequence of the above resolution, Article 4 of the articles of association of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

Art. 4. The Company will assume the name of "Ultima Intermediate Holdings S.a r.l.".

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the purpose of the Company in order to authorise the Company to guarantee, grant loans or any kind of securities or collateral or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. As a result of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 2 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, and the executives of such group in accordance with any incentive programme which may be entered into from time to time by the companies of the group.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to change the nominal value of the issued shares from one hundred euro (EUR 100.-) per share to one euro (EUR 1.-) per share.

The existing one hundred twenty-five (125) shares of the Company with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) per share, which are all held by the Sole Shareholder are converted into twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company with a nominal value of one euro (EUR 1) per share, representing the entirety of the share capital of the Company of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The Sole Shareholder resolves to authorise any member of the board of managers of the Company as well as Mr. Marc Elvinger and Mrs Ghizlane Gryp, both lawyers and residing in Luxembourg, acting individually, to make the appropriate amendments in the shareholders' register of the Company in order to reflect the abovementioned amendment of the nominal value of each share of the Company. As a result of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to create two different class of managers, the class A and class B managers.

The Sole Shareholder confirms the appointment of Mr. Christophe Gammal for an unlimited duration and decides to qualify him as class B manager of the Company.

The Sole Shareholder resolves on the following composition of the board of managers for an unlimited period of time and allocates the managers to the new classes as set out below:

- class A manager:

* Charterhouse Corporate Directors Limited, having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7DX, United Kingdom, registered with the Companies' house, under registration number 02260243.

- class B managers:

* Marc Elvinger, maître en droit, born on 10 January 1975 in Luxembourg, residing at 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg; and

* Christophe Gammal, economist, born on 9 August 1967 in Uccle, residing at 35, rue des Merisiers, L-8253 Mamer.

Fifth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder decides to fully restate the articles of association of the Company which shall read as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio. The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, and the executives of such group in accordance with any incentive programme which may be entered into from time to time by the companies of the group.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of "Ultima Intermediate Holdings S.à r.l. ".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the board of management. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of management composed of at least one (1) class A manager and one (1) class B manager, whose members need not necessarily be shareholders. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of at least one class A manager and one class B manager. In case of a sole manager, the Company will be bound in all circumstances by the signature of such sole manager. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

The board of management may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 11. The board of management shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a member of the board of management, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of management.

In dealings with third parties, the sole manager / board of management has the most extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the company's object. The board of management shall meet upon call by the chairman, or two members, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of management, but in his absence, the board of management may appoint another member as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of management must be given to the members twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each member in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of management.

Any member may act at any meeting of the board of management by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another member as his proxy. A member may represent more than one of his colleagues.

Any member may participate in any meeting of the board of management by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of management can deliberate or act validly only if at least a majority of the members is present or represented at a meeting of the board of management. Decisions shall be taken by a majority of votes of the members of the board of management present or represented at such meeting.

The board of management may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of management shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two members. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two members.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 14. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 15. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 16. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 17. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 18. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 19. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 20. Five per cent of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

The manager, the board of management or the general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of management no later than two (2) months prior to the proposed distribution showing that sufficient funds are available for distribution.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 22. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it, have been estimated at about one thousand two hundred Euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trois mai

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Ultima Global Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 8, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 40.000,-, pas encore inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg («l'Associé Unique»),

dûment représentée par Mme Ghizlane Gryp, maître en droit, résidant à Luxembourg en vertu d'un pouvoir le 3 Mai 2013.

Ce pouvoir, après avoir été signé «ne varietur» par le fondé de pouvoir et le notaire soussigné, demeure annexé au présent document afin d'être enregistré avec celui-ci.

Le comparant est l'associé unique de Jedoso S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,-, dont le siège social se situe au 8, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169810, constituée par acte du 22 juin 2012 selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 1899 le 31 juillet 2012 (ci-après la «Société»).

L'Associé Unique, représentant la totalité du capital social, adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société, avec effet à la date des présentes résolutions, d'anciennement «Jedoso S.à r.l.», nouvellement en «Ultima Intermediate Holdings S.à r.l.»

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'article 4 des statuts de la Société est modifié et se lira désormais comme il suit:

Art. 4. La dénomination de la Société est «Ultima Intermediate Holdings S.à r.l.»

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'objet de la Société dans le but d'autoriser la société à garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'article 2 des statuts de la Société est modifié et se lira désormais comme il suit:

« **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, ainsi que les cadres du groupe conformément à des programmes de motivation pouvant être effectués périodiquement par les sociétés du groupe.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de changer la valeur nominale des parts sociales qui est actuellement fixée à cent euros (EUR 100) à un euro (EUR 1) par part sociale.

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) par part sociale, qui sont détenues par l'Associé Unique sont converties en douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) par part sociale, représentant l'intégralité du capital social de la Société de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500.-).

L'Associé Unique décide d'autoriser tout membre du conseil de gérance de la Société, ainsi que M. Marc Elvinger et Mrs Ghizlane Gryp, tous deux avocats résidant professionnellement à Luxembourg, agissant individuellement, de faire les changements appropriés dans le registre des associés de la Société dans le but de refléter les changements de la valeur nominale des parts sociales de la Société mentionnés ci-dessus.

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et se lira désormais comme il suit:

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de créer deux nouvelles catégories de gérants, la catégorie A et la catégorie B de gérants.

L'Associé Unique confirme la nomination de M. Christophe Gammal pour une durée illimitée et décide de lui attribuer la catégorie B de gérant de la Société.

L'Associé Unique décide de la composition suivante du conseil de gérance pour une durée illimitée et de leur attribuer les catégories tel que décrit ci-dessous:

- *gérant de catégorie A:*

* Charterhouse Corporate Directors Limited, ayant son siège social Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7DX, United Kingdom, enregistré auprès du Companies' house, sous le numéro 02260243

- *gérant de catégorie B:*

* Marc Elvinger, maître en droit, né le 10 janvier 1975 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg;

* Christophe Gammal, économiste, né le 9 août 1967 à Uccle, résidant au 35, rue des Merisiers, L-8253 Mamer.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier intégralement les statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, ainsi que les cadres du groupe conformément à des programmes de motivation pouvant être effectués périodiquement par les sociétés du groupe.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «Ultima Intermediata Holdings S.à r.l.»

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance formé par au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B, associés ou non. Dans ce cas la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de un gérant de classe A et un gérant de classe B. En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 11. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du conseil de gérance et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Vis-à-vis des tiers, le gérant unique / conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre membre pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les membres au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque membre par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout membre pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre membre comme son mandataire. Un membre peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout membre peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des membres est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du conseil de gérance présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux membres. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux membres.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 15. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 16. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 17. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

D. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant, le conseil de gérance ou l'assemblée des associés peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance dans les deux (2) mois précédant la distribution proposée, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution.

E. Dissolution - Liquidation

Art. 21. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cet acte à environ mille deux cents Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G.RYP, J.ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 8 mai 2013. Relation: LAC/2013/21314. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2013063933/392.

(130078763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Jabcap (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 155.045.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires du mercredi 17 avril 2013

Résolutions

- L'Assemblée Générale a décidé le renouvellement des mandats d'administrateurs de Messieurs Justin Egan, Philippe Riachi et de Mesdames Tracey McDermott, Leila Khazaneh.

- L'Assemblée Générale a décidé le renouvellement du mandat d'Ernst & Young en tant que réviseur d'entreprises.

- Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2013.

JABCAP (LUX)

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2013063935/19.

(130078534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Ultima Intermediate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre Dame.

R.C.S. Luxembourg B 169.810.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 66407 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013063934/10.

(130078780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Iwojima S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.592,01.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 72.384.

Il est porté à la connaissance de tous, qu'en vertu d'une cession sous seing privé en date du 10 avril 2013, les 1.000 parts sociales de la société IWOJIMA S.à r.l. (société sise au 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 72.384) détenues par Monsieur Per Ivar Gösta BYSTEDT (demeurant 11521 Stockholm, 144 Djurgardsvagen), ont été cédées à la société PRE ELMER AB (société sise 10396 Stockholm, 45 Regeringsgatan inscrite au Registre de Commerce de Suède «Allabolag» sous le numéro 556924-4030).

Frederik ROB / Joeri STEEMAN

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013063932/15.

(130078837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

IS Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 105.157.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013063928/9.

(130079250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

SOLER, Société Luxembourgeoise des Energies Renouvelables, Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 2, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 82.870.

L'assemblée générale ordinaire du 26 avril 2013 a élu administrateurs pour un nouveau mandat de six ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2019 Messieurs Jean LUCIUS, Daniel CHRISTNACH, Marc REIFFERS, Fernand ZANTER et Paul ZEIMET, dont les mandats ont expiré à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2013. En raison d'un changement professionnel, Monsieur Thomas LEITL, dont le mandat a également expiré à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2013, n'a pas été élu pour un nouveau mandat. Monsieur LEITL ne fait donc plus partie du conseil d'administration.

L'adresse professionnelle de Monsieur Daniel CHRISTNACH est située au 66, rue de Luxembourg à L-4221 Esch/Alzette.

L'assemblée générale ordinaire du 26 avril 2013 a nommé réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2014, Ernst & Young S.A., avec siège social à L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B47771.

SOLER

Société anonyme

Référence de publication: 2013064125/20.

(130078820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Swiftsure S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 156.033.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 10 mai 2013

Le siège social de la société est transféré du 40 Avenue Monterey, L - 2163 Luxembourg au 15 - 17 Avenue Gaston Diderich, L - 1420 Luxembourg avec effet au 2 Mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013064129/11.

(130078611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Swinton Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 141.471.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 Avril 2013.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant A

Référence de publication: 2013064130/14.

(130078636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Swiss Re Europe Holdings S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 105.000.100,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 72.575.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Swiss Re Europe Holdings S.A.

Référence de publication: 2013064132/10.

(130078876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Swiss Re Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 181.200,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 90.713.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Swiss Re Finance (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013064133/10.

(130078966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Sabula Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 98.956.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013064134/9.

(130078686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Shiplux VIII S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 112.207.

Extrait Des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mai 2013

Michel JADOT et Jozef ADRIAENS sont renommés administrateurs.

Kristof WUYTACK, Ingénieur industriel, demeurant 77, rue de Merl L-2146 Luxembourg, est nommé administrateur.

Nicole BAEYENS est renommée commissaire aux comptes.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Michel Jadot / Jozef Adriaens

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013064147/15.

(130078679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Shiplux VIII S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 112.207.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Jadot / J. Adriaens

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013064148/11.

(130079047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Silver S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 162.116.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013064152/10.

(130079252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

TMCZ Holdco II (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: CZK 379.764,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 121.872.

Par décision de l'associé unique en date du 13 mai 2013 au siège social de la société, il a été décidé:

- De nommer en tant que Réviseur d'entreprises agréé, pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2013:

* KPMG Luxembourg S.à r.l., 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

TMCZ Holdco II (Lux) S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2013064205/18.

(130079266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Serafin, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 77.448.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013064143/9.

(130078709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Saintelme Participations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 138.504.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013064136/9.

(130078592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

S.A. Enemge, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 30.673.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013064111/9.

(130078948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Sankaty European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 173.880.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013064114/9.

(130078570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Skyscape S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 53.666.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013064159/9.

(130079258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Timberland Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1316 Luxembourg, 20B, rue des Carrières.

R.C.S. Luxembourg B 145.557.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013064182/9.

(130078794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

TPTC SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6684 Mertert, 7, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 169.249.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013064215/9.

(130078888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Tango S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 177, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 97.152.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013064195/9.

(130078706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Univalis, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach, 7, rue des Tilleuls.

R.C.S. Luxembourg B 151.370.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013064230/9.

(130079146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

UBP Multifunds II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 98.691.

Les comptes annuels au 31.12.2012. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013064227/9.

(130078667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

J Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 152.201.

Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 2 mai 2013

Résolutions

L'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions ci-dessous:

Monsieur TONUS FREDERIC J.H.P. est remplacé à la date de la présente assemblée, pour une durée indéterminée, par Monsieur DE SOUSA MARTINS JOAO ALBERTO, né le 25 août 1972 à Valbom (Portugal), demeurant à 21 Rue Grande-Duchesse Charlotte, L-7520 Mersch.

Monsieur CUNHA DOS SANTOS PATRICK ALEXANDRE est remplacé à la date de la présente assemblée, pour une durée indéterminée, par Madame KHADZHYOVA YULIYA née le 28 août 1972 à Mariupole (Ukraine), demeurant à 21 Rue Grande-Duchesse Charlotte, L-7520 Mersch.

La durée du mandat des nouveaux administrateurs de la société prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Référence de publication: 2013064740/18.

(130080028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Key Concept Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7217 Bereldange, 71, rue de Bridel.

R.C.S. Luxembourg B 164.606.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013064752/9.

(130079401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

JUGLANS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 152.660.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013064748/9.

(130079530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

I.C.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 142.545.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013065430/9.

(130080434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

Gelidol S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 143.823.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013065405/9.

(130081029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

Intertechnologies Real Estate Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 79.072.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013065435/9.

(130080351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

Fill Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1713 Luxembourg, 217, rue de Hamm.

R.C.S. Luxembourg B 145.949.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013065385/9.

(130080961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.
